

M. RITCHIE: Elle a été financée indépendamment par les gouvernements membres. Il existe des initiatives importantes de l'O.E.C.E. auxquelles les États-Unis ont fourni des sommes d'argent considérables, l'accord monétaire européen, l'Union européenne des paiements. Elles étaient financièrement soutenues à même les fonds des États-Unis, mais les dépenses d'administration de l'O.E.C.E. reposaient sur les gouvernements membres.

Le sénateur LAMBERT: Si la ratification est obtenue, voulez-vous nous donner votre opinion, si vous êtes libre de le faire, au sujet des possibilités de ratification complète de la part des 20 pays membres possibles? Vous attendez-vous que la ratification se produise d'ici deux ans? Je crois que l'année 1962 est la date limite pour la ratification.

M. RITCHIE: Ce serait présomptueux de ma part de faire des prévisions à ce sujet. Je pense cependant que les possibilités d'une ratification hâtive sont excellentes de la part d'un nombre suffisant de membres. Le Comité des relations extérieures du Sénat américain a adopté hier la Convention à l'unanimité avec une seule abstention, et je dois dire que cela signifie un progrès considérable dans le sens de la ratification de la part des différents États membres.

Le sénateur CROLL: Qui était l'abstention?

M. RITCHIE: D'après mes notes, il s'agirait du sénateur Capehart.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Monsieur le président, puis-je en revenir à l'Organisation elle-même. Je me demande si les avantages de cette Organisation vont se limiter aux 20 États-membres, ou a-t-on l'intention de travailler ensemble au bénéfice de l'humanité entière? Je crois qu'il s'agirait là d'un but idéal. Je voudrais savoir exactement quel est le but de l'Organisation. Puis-je signaler au Comité l'article premier de la Convention, qui se lit:

Article premier

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (appelée ci-dessus l'Organisation) a pour objectif de promouvoir des politiques visant:

- a) à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- b) à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;
- c) à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Ainsi, il semble que les buts de l'Organisation dépassent de beaucoup les avantages qui reviendront aux 20 pays membres.

M. RITCHIE: Je crois que c'est bien vrai. Si, en réalité, les buts avaient seulement tenu compte du bien-être, du progrès et des pays membres, je crois que cela n'aurait pas été sans créer une certaine inquiétude à des pays amis qui n'appartiennent pas à ce groupe, au sujet de ce que nous avions l'intention de faire. Il nous arrivait par le passé, de nous inquiéter, lorsque l'un ou l'autre groupe européen commençait à s'améliorer de lui-même, et nous étions inquiets, non pas parce que cela tendait à nous causer du tort, mais parce que cette amélioration pouvait à la longue nous causer du tort. Ainsi, d'après moi, si nous n'étions pas allés aussi loin, cela aurait pu être interprété par des pays de l'extérieur, dans le sens que nous adoptions une attitude désintéressée au sujet des problèmes semblables, et peut-être même une attitude adverse.